Combiner test agricole et stratégie foncière pour installer des agriculteurs : nouveaux modèles d'action pour les collectivités

VIDÉO DE PRÉSENTATION

tinyurl.com/ymmhtxtw

MORGANE **LAURENS**

MOTS-CLÉS : ESPACE-TEST AGRICOLE, FONCIER AGRICOLE, COLLECTIVITÉS, INSTALLATIONS, PAT

Une part grandissante des candidats à l'installation agricole en France est constituée de néo-paysans. Leur profil sociologique particulier rend leur installation difficile. Ils sont pourtant porteurs de projets respectueux de l'environnement et d'une volonté de s'intégrer à un territoire. Autant de caractéristiques qui séduisent les collectivités, confrontées à la disparition progressive des exploitations agricoles sur leur territoire. Cette déprise menace leur résilience alimentaire et les pousse à se saisir des questions d'installation agricole.

À travers les cas de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, cette étude montre comment les collectivités peuvent combiner un dispositif de test agricole et une stratégie foncière pour accompagner l'installation des porteurs de projet.

INSTALLER DES AGRICULTEURS ET PROTÉGER LES TERRES AGRICOLES

La nécessité de renouveler les générations agricoles

Le recensement agricole 2020 montre qu'en 10 ans, la France a perdu 100 000 exploitants. Depuis 1970, le nombre de chefs d'exploitation agricole en France décroît de 2 % par an en moyenne (Fichaux, 2022). Comment expliquer cette dynamique ?

En premier lieu, c'est le vieillissement de la population agricole qui explique ces chiffres. Un phénomène qui continuera dans les prochaines années : la mutuelle sociale agricole (MSA) estime qu'un chef d'exploitation sur deux partira à la retraite dans les dix prochaines années, un agriculteur sur quatre ayant déjà plus de 60 ans en 2020 (Fichaux, 2022).

Dans le même temps, la reprise des exploitations est de plus en plus difficile. D'un côté, les enfants d'agriculteurs sont de moins en moins nombreux à reprendre l'exploitation de leurs parents : en 2020, seulement 20 % des exploitants de plus de 60 ans prévoient une reprise par un membre de la famille[1]. De l'autre côté, rares sont les porteurs de projet en mesure de mobiliser les fonds nécessaires au rachat d'une exploitation existante. En effet, les exploitations à reprendre représentent un capital[2] important : les chefs d'exploitation sur le départ ont été nombreux à investir massivement pour suivre le modèle agro-industriel encouragé après la seconde guerre mondiale. Le prix des terres augmente lui aussi du fait de l'accroissement de la pression sur le foncier agricole : 55 000 ha de terres perdent leur fonction agricole chaque année, du fait de la

1. https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2210/detail/

2. Bâti, équipements, foncier.

concurrence directe avec l'urbanisation (Terre de Liens, 2022).

Enfin, le profil des volontaires à l'installation évolue et selon le sociologue François Purseigle, il existe une « *inadéquation entre l'offre de fermes à reprendre et la demande des nouveaux porteurs de projet* » (Fichaux, 2022). En effet, le Réseau national des espaces-test agricoles (RENETA) estime qu'un tiers des candidats sont non issus du milieu agricole (NIMA) et/ou s'installent hors du cadre familial (HCF), sur un territoire dont ils ne sont pas issus, sans aucun capital agricole préalable, dans le cadre d'une reconversion professionnelle et en ayant plus de 40 ans[3]. Leurs projets de petites exploitations défendant un modèle d'agriculture résilient les opposent au modèle agro-industriel (Le Bel et Pizette, 2020). Enfin, ils ont peu ou pas de formation pratique et méconnaissent souvent la dure réalité du métier avant de s'installer. Ces caractéristiques expliquent leurs besoins particuliers, hors des standards prévus par les dispositifs classiques d'installation.

Les collectivités sur le front

À partir de 2014, les réformes territoriales successives clarifient et renforcent le rôle des collectivités territoriales dans le développement économique local et l'aménagement du territoire. Dans le même temps, le ministère de l'Agriculture créé les projets alimentaires territoriaux (PAT)[4], dont l'essaimage en un peu moins de 10 ans (près de 400 PAT en France en 2023) montre que les collectivités territoriales se sont saisies du sujet de la résilience alimentaire de leur territoire. L'alimentation y joue alors le rôle de connecteur entre mondes urbain et rural : les collectivités font le lien entre le dynamisme de leur tissu agricole et la capacité du territoire à disposer d'aliments sains et durables. Elles initient alors peu à peu des politiques agricoles. Ainsi, de nombreux PAT contiennent un axe stratégique sur l'installation de nouveaux agriculteurs pour pérenniser l'agriculture du territoire. La prise en main de ce sujet permet aux collectivités de se questionner sur le type d'agriculture et d'exploitations qu'elles souhaitent sur leurs territoires, en fonction d'un diagnostic préalable des besoins de la population et notamment de la restauration collective. Installer des agriculteurs est l'occasion de choisir des projets écologiques qui s'inscrivent dans une dynamique territoriale, des projets souvent portés par des néo-paysans (Le Bel et Pizette, 2020). Charge alors aux collectivités d'innover pour réussir à lever les obstacles à l'installation de ces porteurs de projet. Entre autres outils à leur portée, l'espace-test agricole (ETA) est un dispositif qui séduit en fournissant une solution innovante à cette problématique.

LE TEST AGRICOLE POUR FAVORISER LES INSTALLATIONS

L'espace-test agricole (ETA)

Le RENETA, réseau national des espaces-test agricoles, fondé en 2012, défini l'ETA comme « *une entité fonctionnelle, coordonnée, réunissant l'ensemble des conditions nécessaires au test d'activité* » (RENETA, 2020). C'est donc une structure permettant à des porteurs de projet agricole de bénéficier d'un cadre légal d'exercice, de moyens de production et d'un dispositif d'accompagnement et de suivi. Dans les faits, sur une période de 1 à 3 ans, les porteurs de projet peuvent donc se confronter à la réalité du métier d'agriculteur. La prise de risques est limitée puisque le test ne demande pas d'investissement financier d'ampleur et est réalisé dans un contexte juridique permettant la protection sociale du candidat et la réversibilité du projet. L'espace-test peut prendre la forme d'un lieu permanent (67 en 2022) ou temporaire (300 en 2022).

Si le maraîchage est dominant dans les activités testées (71 % des porteurs de projet), il est également possible de tester une activité d'élevage (11 %) ou de transformation (2 %) (RENETA, 2022).

Les promesses du test agricole

Le test agricole permet bien d'agir sur les principaux facteurs de pérennité de l'installation agricole définis par le collectif InPACT[5] (Pôle InPACT, 2016). Le participant au test peut valider l'option technique de son projet et le structurer d'un point

3. https://reneta.fr/Pourquoi-des-espaces-test-agricoles

4. Dispositif ayant pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires.

5. Le collectif « Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale » (InPACT) réunit 10 réseaux nationaux de développement agricole.

de vue organisationnel tout en se confrontant à la réalité du métier. Enfin, l'ETA mobilisant plusieurs partenaires sur un territoire, le porteur de projet peut y trouver des débouchés et concevoir un modèle économique adapté. Le test agricole répond donc efficacement aux besoins des porteurs de projet NIMA et/ou HCF qui représentent 90 % des candidats au test.

Les résultats de ce dispositif sont d'ailleurs encourageants : 75 % des participants s'installent ensuite en tant qu'exploitants agricoles et 87 % des installations se font sur le territoire du test. En outre, 97 % des projets sont en agriculture biologique et 78 % des agriculteurs issus du test commercialisent en circuits courts (RENETA, 2022).

Les collectivités sont donc nombreuses à s'être saisies de l'ETA comme levier pertinent pour agir à la fois sur le renouvellement des agriculteurs et sur la résilience alimentaire de leur territoire.

La limite du foncier

L'ETA rencontre une limite importante : il n'est pas rare de voir des porteurs de projet en sortir motivés et confiants, avec un projet économiquement viable et ancré sur le territoire, mais qui échouent à accéder à du foncier agricole. L'intégration au territoire et à son tissu d'acteurs ainsi que l'accompagnement, garantis par l'ETA, sont aujourd'hui insuffisants pour garantir et multiplier des installations pérennes. Fortes de ce constat, plusieurs collectivités ont décidé de mener une politique forte de gestion du foncier agricole.

ACCÈS AU FONCIER : LES COLLECTIVITÉS EN ACTION

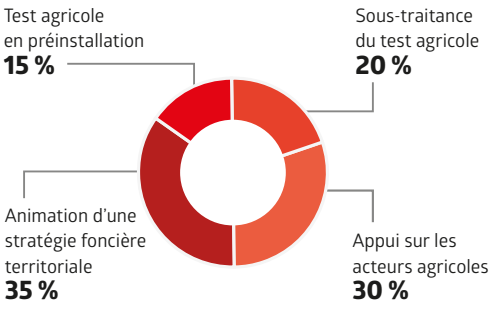
Une typologie des modes d'action

Dans son guide thématique sur la préservation du foncier agricole, l'observatoire RESOLIS propose une typologie des innovations permettant la protection du foncier agricole, en distinguant ETA et stratégie foncière publique (RESOLIS, 2022). S'il s'agit bien de deux dispositifs différents, il est intéressant pour une collectivité étant dotée d'un ETA sur son territoire de l'associer à une stratégie foncière plus globale afin de sécuriser l'installation des porteurs de projet. Quelle(s) forme(s) prend cette association innovante en France ?

L'étude de vingt collectivités a permis d'identifier quatre modes d'accompagnement de la sortie de test pour accéder au foncier, dans les proportions présentées sur la figure 1 :

- « Appui sur les acteurs agricoles du territoire » : les collectivités renvoient le porteur de projet vers la Safer et les chambres d'agriculture pour qu'il s'appuie sur les dispositifs existants. Elles comptent sur l'intégration du porteur de projet dans les réseaux du territoire pour faciliter son installation.
- « Animation de la stratégie foncière territoriale » : tout en s'appuyant sur les dispositifs et outils des acteurs agricoles (Safer, chambre d'agriculture, etc.), les collectivités assurent l'animation et la coordination des actions de chacun ainsi qu'une veille sur les porteurs de projet.
- « Sous-traitance de l'activité test agricole » : les collectivités sont partenaires d'un projet de test agricole mais délèguent à une association ou une coopérative d'emploi la gestion du lieu et le recrutement des porteurs de projet. Elles jouent donc un rôle limité, souvent financier, et la question de l'accès au foncier en sortie de test est aussi déléguée à la structure de gestion.
- « Test agricole en pré-installation » : les collectivités mènent une stratégie foncière en amont du test et proposent aux porteurs de projet de se tester sur des terres qu'ils pourront exploiter en sortie de test.

FIGURE 1. RÉPARTITION (EN %) DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT PAR LES COLLECTIVITÉS POUR L'ACCÈS AU FONCIER APRÈS LE TEST AGRICOLE



(Source : auteure)

À travers les deux cas d'étude ci-après, il est intéressant d'analyser les stratégies des collectivités ayant opté pour une implication forte à

travers l'animation d'une stratégie foncière ou le test agricole en pré-installation (types 2 et 4 ci-dessus).

La collectivité animatrice d'une stratégie foncière agricole : le cas de l'agglomération de Royan

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique regroupe 33 communes et près de 84 000 habitants[6]. Elle a fait le choix d'une implication forte dans l'animation de sa stratégie foncière agricole. Elle s'est lancée en 2020 dans un projet d'ETA permanent en achetant un domaine de 4 ha avec bâti agricole, sur lequel elle a procédé à une remise en état des terres puis à la création de deux places de test en maraîchage bio. Ce projet a émergé de la volonté d'installer de nouveaux agriculteurs et de préserver les terres agricoles : l'agglomération constate une perte de plus de 1000 ha de terres agricoles en 20 ans. Comme ailleurs, il est vite constaté que l'ETA permanent n'est pas une solution suffisante du fait de la difficulté d'accès au foncier. Selon Jérémy Alvarez, chargé de mission Agriculture et alimentation, aujourd'hui en charge de ce projet : « *La difficulté pour des porteurs de projet agricole d'accéder à du foncier pour s'installer a probablement été sous-évaluée au départ et la pression foncière sur notre territoire était certainement mal connue* » (Alvarez, 2023).

Le comité de pilotage de l'espace-test, présidé par l'Agglomération, s'engage alors dans un travail d'animation de la stratégie foncière de son territoire. La première étape fut la constitution d'un groupe de travail multiacteurs « Foncier agricole », dont l'objectif est de réunir autour de la table une quinzaine d'acteurs clés et compétents sur ces questions, notamment la Safer, la chambre d'agriculture, Terre de Liens, la Région et le Département.

L'idée n'est pas d'inventer de nouveaux outils mais bien de favoriser l'interconnaissance des acteurs en présence pour mobiliser de manière efficace les outils et les compétences existants.

Dans les faits, ce groupe de travail passe par une première phase d'échanges pour « s'acculturer » : qui fait quoi ? Quelles sont les compétences et les champs d'action de chacun ? C'est également l'opportunité de mettre en commun des éléments de diagnostic et les enjeux de chacun, permettant ainsi l'adhésion de tous au fonctionnement du groupe. Jérémy Alvarez précise : « *Il a fallu nouer des partenariats avec les institutions historiques, comme la Safer, qui n'étaient jusqu'ici pas associées. Ce qui a permis l'initiation et le fonctionnement de ce groupe de travail, ce sont des relations de travail et de confiance préexistantes entre agents de terrain qui avaient déjà l'habitude d'échanger de près ou de loin sur ces questions de foncier agricole* » (Alvarez, 2023).

Puis des actions concrètes ont pu être initiées : inventaire et étude des cédants avec la chambre d'agriculture, veille foncière avec l'outil Vigifoncier de la Safer et recherche des « biens sans maître ». Ici, la collectivité joue un rôle de commanditaire auprès des structures partenaires : elle établit les besoins, active le réseau communal et met à disposition sa connaissance du territoire. En parallèle, elle met en place une base de données des porteurs de projet agricole sur le territoire à travers des « fiches contact ». Lors de l'identification d'une solution foncière, elle réalise un prédiagnostic du bien (état de la parcelle, état du bâti, possibilité de construire selon le PLU en vigueur, accès aux réseaux d'eau et d'électricité) avant de le proposer à des testeurs dont le projet correspond aux caractéristiques de la parcelle disponible. Elle joue donc un rôle de catalyseur et d'accélérateur de solutions d'installation.

Impliquée directement dans la gestion de l'espace-test agricole, la collectivité est également capable de prendre en compte de manière privilégiée les testeurs dans cette recherche de correspondances.

Le test agricole en pré-installation : le cas du Pays de Grasse

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a mis en place une tout autre démarche. En 2012, elle a souhaité initier un projet de test agricole en pré-installation. Le principe est simple : la collectivité effectue des recherches de terres en amont du test agricole, le porteur de projet s'y testera directement et pourra ensuite s'y installer.

Dans les faits, la première étape pour la collectivité est d'identifier des propriétaires motivés pour participer à cette démarche. Elle innove ensuite en leur proposant de louer elle-même leurs terres via un bail emphytéotique de 30 ans.

6. En 2019, selon www.agglo-royan.fr

Ce type de bail entre un propriétaire et une commune permet ensuite la sous-location : la collectivité peut donc louer les terres au testeur avec un bail rural à clauses environnementales.

Gabriel Bouillon, chargé de mission Agriculture au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, résume les avantages de ce modèle : « *Pour l'agriculteur en test, il s'agit de s'investir sur un terroir qu'il va pouvoir adapter à ses pratiques, dans un tissu économique au sein duquel il va créer ses relations professionnelles et personnelles, mais aussi ses débouchés. Il va pouvoir pérenniser ce réseau en restant après le test agricole au même endroit* » (Bouillon, 2023).

De leur côté, les propriétaires fonciers, de plus en plus difficiles à convaincre au sujet de la mise à disposition de leurs terres, sont rassurés par la présence de la collectivité comme intermédiaire. Ils ont aussi quelques années de test pour développer une relation de confiance avec l'agriculteur accueilli tout en bénéficiant d'un droit de réversibilité du projet après le test.

Le travail mené par la collectivité pour informer, rassurer et accompagner les propriétaires est ici essentiel. Il fait l'objet d'un apprentissage et suppose l'identification de leviers sociologiques spécifiques, devenus compétences de la collectivité au fil des années.

La recherche de foncier par anticipation ne se limite cependant pas à la recherche de propriétaires privés : les porteurs de projet eux-mêmes peuvent s'adresser à la collectivité avec un foncier pré-identifié ; le foncier communal peut aussi être mobilisé en collaboration avec les communes du territoire. Ce qui implique, là aussi, un travail de sensibilisation préalable. Enfin, récemment, la Communauté d'Agglomération a établi un atlas du foncier agricole de la ville de Grasse permettant de constituer une base de données de propriétaires et de parcelles pré-diagnostiquées qui pourraient devenir de futurs lieux de test et/ou d'installation. La collectivité détient ainsi un haut niveau de connaissance du foncier sur le territoire et peut proposer un accompagnement personnalisé au porteur de projet avant le début du test pour accélérer l'identification de solutions foncières. En contrepartie, la collectivité est exigeante sur la sélection des porteurs de projet, puisqu'elle s'en portera garante auprès des propriétaires publics ou privés.

Interrogé sur les liens avec les autres acteurs du territoire, Gabriel Bouillon insiste sur l'importance de travailler en réseau en s'entourant des bons interlocuteurs. Ainsi, il déplore l'échec des collaborations avec certaines institutions historiques du monde agricole. Il accueille d'ailleurs des porteurs de projet dont l'installation n'a jamais abouti via le parcours d'installation classique. Il préfère alors s'entourer d'acteurs innovants et « ouverts d'esprit », notamment le monde de la recherche, les associations comme Terre de Liens et l'ADEAR, mais aussi le réseau régional des PAT et les agriculteurs du territoire.

LA COLLECTIVITÉ EN TANT QUE RÉGISSEUR FONCIER : POINTS DE VIGILANCE ET PERSPECTIVES

Facteurs clés de réussite pour les collectivités

Dans les deux cas présentés, on observe des similitudes qui semblent être des clés de succès dans le cadre de l'action des collectivités pour l'installation de nouveaux agriculteurs à la suite du test agricole.

En premier lieu, l'échelle du territoire, intercommunale, semble être pertinente. Elle permet d'avoir une vision d'ensemble sur un territoire cohérent afin d'agir de manière stratégique, mais permet également une action de terrain grâce à une connaissance fine des dynamiques territoriales. Ce constat rejoint les préconisations de Coline Perrin dans son étude de 2013 sur l'agriculture périurbaine à Montpellier (Perrin, 2013). La présence d'un(e) ou plusieurs chargé(es) de mission investi(es) et convaincu(es) de l'importance de ce sujet est également essentielle. Cela permet de dépasser le temps politique et de mener un accompagnement sur le temps plus long de l'installation agricole. De plus, ces personnes assurant une présence sur le terrain arrivent à gommer le décalage parfois observé « *entre la réalité vécue au quotidien par les agriculteurs et la perception des élus qui définissent les objectifs de développement des collectivités territoriales* » (Ruault et Vitry, 2017). D'autre part, l'acquisition de foncier agricole par une collectivité ne suffit pas, il s'agit bien d'initier une dynamique agricole. L'animation du réseau d'acteurs assurée par les agents des collectivités est l'une des clés de cette dynamique (Perrin, 2013). Les chargés de mission rencontrés

ont mis en avant l'importance d'être formé et sensible à la sociologie particulière des propriétaires de foncier privé. La terre agricole, même non exploitée, est dotée d'une valeur affective et patrimoniale qui doit être comprise et prise en compte. Elle ne peut être considérée comme un bien purement marchand.

Enfin, les collectivités interrogées sont historiquement concernées par le monde agricole et conscientes de son importance pour leur territoire. Leur soutien à l'installation s'articule avec celui des Régions et Départements qui s'investissent via le financement d'aides conséquentes.

L'émergence des PAT, quel impact ?

Pour les deux collectivités interrogées, la création d'un PAT n'est pas l'élément déclencheur de leur implication dans ces démarches d'accès au foncier, ni même dans la création d'un ETA. En revanche, elles confirment que le PAT a renforcé leur légitimité à prendre en main les questions agricoles alors qu'elles n'en avaient pas la compétence officielle. Le PAT, en reliant les enjeux d'alimentation et de santé à ceux de l'agriculture, a permis de légitimer cet engagement et d'y faire adhérer les élus. Le Bel et Pizette (2020) font le même constat pour l'Agglomération de Limoges et la Métropole de Saint- Étienne dans leur étude sur le lien entre collectivités et ETA.

De plus, ce lien agriculture-alimentation, rendu visible par l'existence du PAT, permet d'envisager la politique agricole au-delà de l'installation même des agriculteurs. Gabriel Bouillon évoque par exemple la possibilité de développer des filières de légumineuses afin d'atteindre l'objectif à long terme d'une alimentation moins carnée. Pour Jérémy Alvarez, le PAT est également un moyen de visibiliser les actions menées, de leur donner plus de retentissement auprès des élus et des citoyens. La phase de diagnostic et d'état des lieux permet enfin d'identifier les manques dans la stratégie déployée.

La collectivité, acteur légitime

Bien qu'elle puisse être questionnée, la légitimité de la collectivité sur les questions d'installation agricole semble se confirmer. En tant que porteuse d'un ETA, « *une collectivité peut se payer le luxe d'expérimenter, d'innover dans sa politique agricole, elle peut prendre des risques contrairement à une personne qui monte son activité professionnelle et dont les contraintes économiques sont différentes* » (Bouillon, 2023). De plus, comme l'exprime Terre de Liens dans son rapport sur l'état des terres agricoles en France (2022), les mécanismes actuels de régulation d'accès et de protection du foncier agricole sont « *morcelés, dépassés, ou rendus inopérants* ». Quel que soit le mode d'action choisi, la collectivité se saisit de nouvelles fonctions aujourd'hui nécessaires et trouve un intérêt à ces nouveaux engagements, notamment dans le cas de l'ETA qui peut être une vitrine de la politique agricole locale (Le Bel et Pizette, 2020).

Le RENETA note cependant des points de vigilance concernant cette nouvelle implication des collectivités dans le monde agricole à travers les espaces-test : par exemple, leur « ingérence » dans le projet du futur installé (prix de vente, débouchés) doit être limitée et faire l'objet d'un compromis. La collectivité ne doit pas non plus créer un lien de subordination avec le porteur de projet mais rester un accompagnateur (RENETA, 2020).

Un impact limité

Le dispositif de test agricole de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique est trop récent pour être évalué. La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse revendique deux tests en cours par an depuis 9 ans. En considérant une moyenne de 20 mois de test (RENETA, 2022) cela porte à onze le nombre d'installations accompagnées par la collectivité en près de 10 ans.

Il est clair que ces dispositifs, s'ils sont efficaces au cas par cas et apportent des solutions à des porteurs de projet dans l'impasse, ont un impact relativement limité. Pour rappel, ce sont 10 000 exploitants agricoles qui disparaissent en France chaque année.

La capacité d'essaimage et de montée en puissance de ces dispositifs est d'abord limitée par les capacités financières des collectivités, car animer un ETA est coûteux : environ 25 à 30 k€ par an. Les ressources humaines, essentielles à l'animation, sont elles aussi limitées, et s'appuyer sur les structures existantes comme le fait la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique est alors une force pour multiplier les possibilités d'action.

Mais les collectivités ne sont pas seules à se saisir de ce sujet. La foncière citoyenne Terres de Liens ou le collectif Reprises de Terre agissent

aussi, par d'autres biais, pour préserver les terres agricoles et installer de nouveaux agriculteurs.

Un changement d'échelle est donc souhaitable, comme l'avance Lucile Leclair, autrice de *Hold-up sur la terre* (2021) : « *L'accès au foncier ne peut se contenter de petites innovations isolées, celles-ci doivent s'accompagner de politiques nationales volontaristes* » (Gautier, 2022).

CONCLUSION

Face à la disparition progressive des exploitations agricoles en France, l'ETA est un dispositif innovant qui permet de renouveler les installations agricoles. Il répond aux profils et besoins des porteurs de projet s'installant hors cadre familial. L'ETA ne répond cependant que partiellement à la difficulté pour les porteurs de projet de trouver du foncier. De nombreuses collectivités, concernées par cette problématique en lien avec la résilience alimentaire de leur territoire, décident alors d'agir afin de s'assurer que le test agricole pourra effectivement se solder par une installation pérenne sur leur territoire. Qu'elles décident de s'entourer et d'animer les acteurs historiques du monde agricole ou qu'elles optent pour un accompagnement en pré-installation, elles semblent de plus en plus légitimes pour agir à leur niveau. Cependant, leurs actions, limitées par leurs ressources humaines et financières, ont un impact insuffisant pour répondre au défi du renouvellement des générations agricoles. Elles doivent donc s'articuler avec les initiatives issues de la société civile, mais aussi pouvoir s'appuyer sur une prise en main du sujet au niveau national.

BIBLIOGRAPHIE

FICHAUX J. 2022. De plus en plus âgés, mieux formés, mais parfois très pauvres… Qui sont les agriculteurs en France aujourd'hui ? *FranceInfo*. 26/02/2022. Disponible sur : https://tinyurl.com/mr3kp3 (Consulté le 27/02/2023).

GAUTIER E. 2022. Lucie Leclair : « La terre n'est pas un bien comme un autre ». *Socialter*. 01/12/2022. Disponible sur: https://www.socialter.fr/article/lucile-leclair-foncier-terre-bien-commun (Consulté le 16/02/2023).

LE BEL P.M., PIZETTE M. 2020. L'Espace-test agricole comme outil des collectivités territoriales. *Géocarrefour*, 94(4). Disponible sur : doi.org/10.4000/geocarrefour.15374 (Consulté le 28/02/2023).

PERRIN C. 2013. L'intervention publique locale sur le marché foncier agricole. L'exemple de Lavérune, dans l'Hérault. *Pour*, 220(4), p. 207-216. Disponible sur : doi.org/10.3917/pour.220.0207

PÔLE INPACT. 2016. *S'installer, et après ? Réflexions paysannes pour durer.* Pôle InPACT, 60 p. Disponible sur : https://tinyurl.com/bdh3ed3h (Consulté le 05/02/2023).

RENETA. 2020. *Développer le test d'activités agricoles dans les territoires – Pour une coopération fructueuse avec les collectivités*. RENETA, 9 p. Disponible sur : https://tinyurl.com/3k83nab4 (Consulté le 28/02/2023).

RENETA. 2022. *Observatoire des espaces-test agricoles*. RENETA, 2 p. Disponible sur : https://tinyurl.com/bdfbnjmt (Consulté le 28/02/2023).

RESOLIS. 2022. *Catalogue « Préservation et valorisation du foncier agricole, installation de nouveaux agriculteurs ».* Association Resolis, 47 p. Disponible sur : https://tinyurl.com/yc8dstr9 (Consulté le 16/02/2023).

RUAULT C., VITRY C. 2017. Articuler dynamiques agricoles et action publique locale en péri-urbain : quelles dimensions en jeu ? *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 3, p. 483-510. Disponible sur : doi.org/10.3917/reru.173.0483

TERRE DE LIENS. 2022. *État des terres agricoles en France.* Terre de Liens, 72 p. Disponible sur : https://tinyurl.com/2v8hxj69 (Consulté le 28/02/2022).

ENTRETIENS

ALVAREZ J., chargé de mission « Agriculture et alimentation », Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, entretien le 16/02/2023 en visioconférence.

BOUILLON G., chargé de mission Agriculture, Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, le 15/02/2023 en visioconférence.